

34310

Téléphone : 04 67 89 41 46

Adresse mail : mairie-cruzy@orange.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 24 MARS 2023 A 18 H 00

L'an deux mille vingt-trois et le 24 mars à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémy AFFRE, Maire.

PRESENTS : R. AFFRE - M. AZEMA - S. MANRESA - J-M. CARCELLER - J-F. CHEVALIER - V. DOUVILLE DE FRANSSU - C. BITTER - N. SOUCAILLE - M. MOREAU - M. FAUQUIER - M. DEMBELE.

EXCUSEE : N. VINUELAS.

A 18 h 00, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire propose comme secrétaire de séance Monsieur Jean-François Chevalier. Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, désigne Monsieur Jean-François Chevalier, secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Vote du compte de gestion et du compte administratif 2022 de la Commune.
- 2/ Vote du compte de gestion et du compte administratif 2022 du Service Eau et Assainissement.
- 3/ Vote du compte de gestion et du compte administratif 2022 de la Régie des Pompes Funèbres.
- 4/ Révision du tarif des prestations de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement.
- 5/ Mise en place de la « cantine à 1 € ».
- 6/ Questions diverses.

1/ Vote du compte de gestion et du compte administratif 2020 de la Commune.

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2022 de la Commune dressé par le Receveur Municipal. Ce compte étant en adéquation avec le compte administratif de la Commune, il propose de l'approuver sans réserve.

Monsieur le Maire laisse la place à Madame Manresa, Adjoint aux Finances, qui présente à l'assemblée le compte administratif 2022 de la Commune :

COMMUNE DE CRUZY		
COMPTE ADMINISTRATIF 2022		
DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
CHARGES A CARACTERE GENERAL	256 410,67	
CHARGES DE PERSONNEL	460 786,15	
PART A CHARGES INTERCOMMUNALES	31 961,97	
SUBVENTIONS VERSEES	17 590,00	
INDEMNITE ELUS	45 631,36	
OPERATION BONS D'ACHAT SOLDE	600,00	
INTERETS DES EMPRUNTS	13 500,49	
REVERSEMENT FISCALITE CNAUTE CNES	23 272,00	
AMORTISSEMENTS ETUDES	17 587,98	
CESSION CAMION	26 584,72	
RESEAU ELECTRIFICATION + RESEAUX CABLES		1 352,08
VOIRIE		150 963,54
BATIMENTS SCOLAIRES		3 741,60
BATIMENTS PUBLICS		13 219,71
TERRAIN TENNIS		23 983,68
CITY STADE		79 595,35
ACCESSIBILITE PMR		4 370,30
MATERIEL ET OUTILLAGE		10 070,37
MATERIEL DE TRANSPORT		34 800,00
MATERIEL BUREAU ET MOBILIER		3 715,64
AUTRE MATERIEL		11 742,88
CAPITAL DES EMPRUNTS		16 326,19
CESSION CAMION PV		1 584,72
CAUTIONNEMENT RESTITUES		420,00
TRAVAUX REGIE		10 029,00
TOTAL DEPENSES	893 925,34	365 915,06
RECETTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
PRODUITS DES SERVICES	60 685,11	
IMPOTS ET TAXES	476 755,24	
DROITS DE MUTATION	76 457,49	
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	272 181,59	
REMBOURSEMENT SALAIRES	22 490,73	

REMB FRAIS PERSONNEL EAU + PF	71 831,18	
REVENUS DES IMMEUBLES	50 927,00	
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	6 403,68	
CESSION CAMION	26 584,72	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	122,40	
TRAVAUX EN REGIE	10 029,00	
AFFECTATION EN RESERVES		100 000,00
FCTVA		33 771,74
TAXES AMENAGEMENT		23 637,74
CAUTIONNEMENT PERCUS		950,00
SUBV ETAT		23 802,89
SUBV REGION		2 866,07
SUBV DEPARTEMENT		82 801,37
CESSION CAMION		26 584,72
AMORTISSEMENTS ETUDES		17 587,98
TOTAL RECETTES	1 074 468,14	312 002,51
Excédent Fonctionnement 2022	180 542,80	
Déficit Investissement 2022	-53 912,55	
Résultat clôture Fonctionnement 2021	462 075,07	
Résultat clôture Investissement 2021	31 519,14	
Résultat clôture Fonct à reporter sur BP 2023	642 617,87	
Résultat clôture Inv à reporter sur BP 2023	-22 393,41	

Mme Manresa demande au Conseil d'approuver le compte de gestion et le compte administratif 2022 de la commune ainsi que l'affectation de résultats qui en découle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les documents présentés ci-dessus.

2/ Vote du compte de gestion et du compte administratif 2022 du service Eau et Assainissement.

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2022 du service Eau et Assainissement dressé par le Receveur Municipal. Ce compte étant en adéquation avec le compte administratif de la Commune, il propose de l'approuver sans réserve.

Monsieur le Maire laisse la place à Mme Manresa, Adjoint aux Finances, qui présente à l'assemblée le compte administratif 2022 du service Eau et Assainissement :

COMMUNE DE CRUZY

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF 2022		
DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
FOURNITURES DIVERSES	30 360,27	
ENTRETIEN RESEAUX + STEP	22 209,58	
ANALYSES D'EAU	2 436,65	
TRAITEMENT BOUES	5 899,45	
LOCATION MOBILIERE	4 068,11	

REVERSEMENT REDEVANCE AGENCE EAU	29 608,00	
INTERET DES EMPRUNTS	3 912,05	
TITRES ANNULES	1 644,95	
AMORTISSEMENT DES BIENS	61 179,08	
CHARGES DE GESTION	1 585,36	
FRAIS BANCAIRES TIPI	265,00	
REMBOURSEMENT PERSONNEL A LA COMMUNE	69 845,80	
CAPITAL DES EMPRUNTS		6 946,58
AMORTISSEMENT SUBVENTIONS		17 726,95
REMB TROP PERCU AE		4 416,00
DUP CAPTAGES		234 269,32
RESEAUX EU + EP STE FOI		444 081,28
RACCORDEMENT STEP QUARANTE ETUDES		16 920,00
MAT SPEC EP		3 528,24
MAT SPEC EU		14 128,45
TRAVAUX EN REGIE		12 989,68
	233 014,30	755 006,50
RECETTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
VENTE DE L'EAU	107 912,21	
REDEVANCES ASST COLL	85 620,72	
REDEV MODERNISATION RESEAU	7 216,63	
REDEV POLLUTION DOMESTIQUE	14 195,59	
TAXES DE RACCORDEMENT	3 490,00	
TRAVAUX DE RACCORDEMENT	5 940,00	
VENTE COMPTEURS + COFFRES	2 450,00	
PFAC	23 835,15	
CONTRÔLE RACCORDEMENT AC	3 000,00	
FCTVA	471,35	
AMORTISSEMENT SUBVENTIONS	17 726,95	
TRAVAUX EN REGIE	12 989,68	
AFFECTATION EN RESERVES		40 942,55
AMORTISSEMENT BIENS		61 179,08
FCTVA		6 883,41
SUBV DUP CAPTAGES (CD34+DETR+AE)		191 730,00
SUBV RESEAUX STE FOI		122 754,80
	284 848,28	423 489,84

Excédent Fonctionnement 2022 : 51 833,98 €

Déficit Investissement 2022 : -331 516,66 €

Résultat clôture Fonct 2021 : 198 307,76 €

Résultat clôture Inv 2021 : 169 057,45 €

Résultat clôture Fonct à reporter sur BP 2023 : 250 141,74 €

Résultat clôture Inv à reporter sur BP 2023 : -162 459,21 €

Mme Manresa demande au Conseil d'approuver le compte de gestion et le compte administratif 2022 du service Eau et Assainissement ainsi que l'affectation de résultats qui en découle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les documents présentés ci-dessus.

3/ Vote du compte de gestion et du compte administratif 2022 de la Régie des Pompes Funèbres.

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2022 de la Régie des Pompes Funèbres dressé par le Receveur Municipal. Ce compte étant en adéquation avec le compte administratif de la Commune, il propose de l'approuver sans réserve.

Monsieur le Maire laisse la place à Mme Manresa, Adjoint aux Finances, qui présente à l'assemblée le compte administratif 2022 de la régie des Pompes Funèbres :

COMMUNE DE CRUZY

REGIE DES POMPES FUNEBRES

COMPTE ADMINISTRATIF 2022		
DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
AMORTISSEMENT DES BIENS	1 441,09	
ASSURANCE	1 083,15	
CERCUEILS	3 379,30	
SOINS CONSERVATION	688,59	
EQUIPEMENT DIVERS	370,25	
SALAIRES VACATAIRES	1 500,09	
REMB PERSONNEL A LA COMMUNE	1 985,38	
TABLE REFRIGERANTE		1 331,27
	10 447,85	1 331,27
RECETTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
AMORTISSEMENT DES BIENS		1 441,09
OBSEQUES	12 294,56	
	0,00	1294,00
	12 294,56	1 441,09

Résultat fonctionnement exercice 2022 : 1 846,71 €

Résultat Investissement exercice 2022 : 109,82 €

Résultat clôture Fonctionnement 2021 :-6,54 €

Résultat clôture Investissement 2021 : 1 941,09 €

Résultat clôture Fonct à reporter sur BP 2023 : 1 840,17 €

Résultat clôture Invest à reporter sur BP 2023 : 2 050,91 €

Mme Manresa demande au Conseil d'approuver le compte de gestion et le compte administratif 2022 de la Régie des Pompes Funèbres ainsi que l'affectation de résultats qui en découle. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les documents présentés ci-dessus.

4/ Révision du tarif des prestations de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement.

Monsieur le Maire expose que les prestations de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement n'ont pas été revues depuis 2001 en ce qui concerne la taxe de raccordement au réseau d'eau potable et 2009 en ce qui concerne les frais de branchement au réseau.

Compte-tenu de l'augmentation considérable du coût des matériaux et plus généralement de la hausse de l'inflation depuis ces dates, il propose de les actualiser afin d'être en corrélation avec les coûts qui se pratiquent actuellement.

Il soumet à l'assemblée les propositions suivantes tenant juste compte de la hausse de l'inflation.

- EAU POTABLE :

- Taxe de raccordement au réseau : 320 €
- Frais de branchement : 800 €
- Compteur : 90 €
- Coffre : 280 €
-

- EAUX USEES : Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) :

- Si construction d'un immeuble : forfait de 1 440 € jusqu'à 80 m² + 18 € le m² supplémentaire.
- Si agrandissement ou adjonction : 18 € le m² créé.
- Si construction ou raccordement au réseau d'un immeuble « assimilé domestique » : forfait de 1 440 €.
- Si changement de destination d'un immeuble « assimilé domestique » : 18 € le m² au-delà de 80 m².

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le tarif des prestations de la régie de l'Eau et l'Assainissement tel que détaillé ci-dessus.

5/ Mise en place de la « cantine à 1 € ».

Lors de la précédente séance, Madame Manresa avait soumis à la réflexion de l'assemblée le projet de tarification sociale des cantines aussi dénommé « cantine à 1 € ». Il consiste à proposer des tarifs différents aux familles basés sur leurs revenus et le nombre d'enfants au foyer (quotient familial de la CAF). Ainsi, les familles les plus modestes (dont le coefficient CAF est inférieur ou égal à 1 000 €) pourraient bénéficier du tarif de la cantine à 1 €. La commune est éligible à ce dispositif. Il convient à présent d'acter sa mise en œuvre qui permettra à l'Etat la prise en charge de notre dossier pour une mise en application à la rentrée scolaire de septembre 2023.

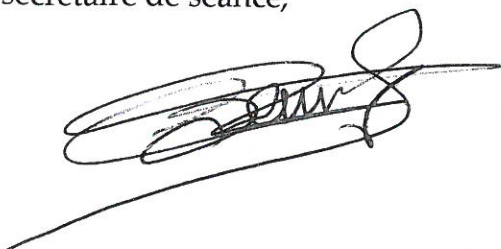
Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'instauration de la tarification sociale des cantines.

6/ Questions diverses.

- Réunion de la commission des finances : Madame Manresa propose aux membres de la commission des finances une réunion le 29 mars prochain en vue de la préparation des budgets primitifs 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 20.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

